

Gouvernement du Québec

Décret 1640-2024, 20 novembre 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants qui se tiendront les 27 et 28 novembre 2024

ATTENDU QUE les rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants se tiendront à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, les 27 et 28 novembre 2024;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Famille et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la sous-ministre adjointe à la main-d'œuvre et à la qualité du réseau du ministère de la Famille, madame Josée Lepage, dirige la délégation officielle du Québec aux rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants qui se tiendront les 27 et 28 novembre 2024;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la sous-ministre adjointe à la main-d'œuvre et à la qualité du réseau, soit composée de :

Madame Marie-Ève Chouinard
Coordonnatrice aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, affaires intergouvernementales et internationales
Ministère de la Famille;

Madame Nicoletta Akangah
Conseillère stratégique aux relations internationales et intergouvernementales
Ministère de la Famille;

Monsieur Laurent Viau
Conseiller en relations intergouvernementales
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
Ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84504

